

Appel à projets 2016

Dossier de candidature

Semaine Bleue

du 03 au 09 octobre 2016

Thème :
« A tout âge : faire société »

Mission Citoyenneté des Séniors
Ville de Perpignan

CITOYENNETE.SENIORS@MAIRIE-PERPIGNAN.COM

La semaine nationale des retraités et personnes âgées appelée **Semaine Bleue** est un moment privilégié de la vie associative.

Cet événement vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

CONDITIONS DE RECEVABILITE

Cet appel à projet s'adresse aux associations, aux structures seniors, partenaires institutionnels, services de la ville, ... dont l'action cible la **population perpignanaise de 60 ans et plus**. Les associations devront remplir un dossier par action proposée. Les projets retenus seront recensés exhaustivement dans une brochure d'information spécialement dédiée à l'événement.

Les projets devront mettre en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les quartiers, les associations...et illustrer le thème de cette année « A tout âge, faire société ».

En effet, *Faire société* c'est bénéficier d'un entourage avec lequel entrer en relation afin de pouvoir exister et se sentir utile aux yeux de l'autre et de pouvoir ainsi être reconnu dans sa singularité, dans sa différence.

Faire société c'est être en lien avec les autres générations de manière à permettre à chacun de vivre pleinement son âge dans la solidarité.

Faire société enfin, c'est participer pleinement à la vie sociale de son territoire de résidence et contribuer ainsi à l'édification d'une société plus inclusive.

L'engagement des retraités dans la vie associative n'est plus à démontrer.

- ◆ les projets doivent donc illustrer le **thème de cette année «A tout âge : faire société»** et se dérouler sur le **territoire de la ville (uniquement)** – ce thème recouvre de nombreuses possibilités : il est tourné vers la création, le domaine artistique dans sa globalité mais aussi l'investissement citoyen, l'ouverture aux autres, la transmission, l'échange, l'inclusion des seniors dans la vie de la cité, le bien vivre, la santé...
- ◆ ils doivent être réalisés durant la Semaine Bleue soit du **03 au 09 octobre 2016**
- ◆ le financement des actions **ne peut pas concerner un investissement**, ni les **repas** qui doivent **s'autofinancer**
- ◆ le **caractère novateur** du projet sera également un critère de sélection
- ◆ **pas de soutien aux activités routinières / habituelles** de l'association
- ◆ souhait d'ouverture / intégration du **public âgé isolé** dans les manifestations proposées
- ◆ pas de financement de poste et moyens permanents de fonctionnement des structures
- ◆ les **projets travaillés de concert** entre partenaires seront priorisés : **plusieurs manifestations par quartier** seraient souhaitables, cela permettrait au public de se déplacer sur le territoire de la ville durant la semaine

- ◆ le retour du présent appel à projet, ainsi que l'octroi d'une subvention vaut engagement de la structure à mener le projet tel qu'il est présenté. En outre, le montant de celle-ci ne doit pas conditionner ni la tenue ni la qualité du projet.
- ◆ la subvention ne pourra en aucun cas couvrir le budget global du projet.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : LE 18 JUILLET 2016 A 12H00

COMITE DE DESIGNATION : LE 19 JUILLET

INFORMATIONS PRATIQUES

- Ce dossier est un dépôt de demande et ne fait pas office d'acceptation de financement.
- Merci de remplir une fiche projet par action.
- **Le Dossier complet, avec les pièces jointes, doit être déposé (accueil de l'hôtel de Ville de Perpignan), retourné par mail (citoyennete.seniors@mairie-perpignan.com) ou renvoyé sous enveloppe cachetée à l'adresse indiquée ci-dessous et doit mentionner au dos les coordonnées de la personne, association ou structure qui répond.**

Adresse de dépôt :

Mission Citoyenneté des Séniors
Direction des Mairies de Quartiers, Proximité
Hôtel de ville -BP 20931-
66931 PERPIGNAN Cedex

→ Conditions de recevabilité

La demande de subvention ne sera pas prise en compte dans les cas suivants :

- Dossier incomplet ou non signé
- Dossier rendu hors délai
- Budget non équilibré et/ou non signé
- Absence d'éléments sur le public concerné
- RIB récent présentant les informations suivantes :
Code banque Code guichet N° de compte Clé RIB Code IBAN Code BIC

→ **Renseignements / contacts** : citoyennete.seniors@mairie-perpignan.com /
04.68.66.18.38

Rappel des obligations de l'association :

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, complétée par l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention, et ce dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé).

Le compte-rendu financier de l'action doit faire apparaître l'ensemble des financements qui a été obtenu auprès des différents partenaires, et faire clairement apparaître le montant accordé par la Ville de Perpignan, ainsi que tous les financements accordés par d'autres services ou délégations de la Ville.

Ce compte-rendu financier doit être retourné dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de subvention.

Afin de permettre à la Ville d'évaluer les actions menées, l'association s'engage à lui fournir annuellement un rapport d'activités quantitatif et qualitatif et un rapport financier comprenant le compte de résultat et le bilan des activités, faisant clairement apparaître l'affectation des financements municipaux.

Par ailleurs, l'association s'engage à faire connaître à la Ville toute modification intervenue dans ses statuts ou la composition de son Conseil d'Administration.

Dans tous les documents produits par l'association, la participation de la Ville de Perpignan devra être mentionnée.

La subvention accordée par la délégation devra financer un projet dans la semaine nationale des personnes âgées.

Toute nouvelle attribution éventuelle de subvention donnera lieu à la constitution d'un nouveau dossier par le biais de renseignements fournis dans le volet 3 de cet appel à projet(s).

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La dénonciation prendra effet un mois après la réception du courrier recommandé.

En cas de non respect par l'association de ses obligations, la Ville se réserve le droit de demander la restitution de la subvention versée, au prorata des sommes non encore utilisées et/ou mal affectées.

La restitution de ces sommes entraînera de plein droit la résiliation de la présente convention.

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

(Identification du responsable de la structure et de la personne chargée du projet)

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Dénomination de la structure :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Nom :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Numéro de SIRET ou SIREN :

Numéro d'inscription au tribunal d'instance :

2. PRÉSENTATION DU PROJET *(un document peut-être joint)*

Intitulé du projet :

.....

a) Date et heure de déroulement :

.....

b) Lieu de déroulement de l'action sur le territoire de la ville de Perpignan:

.....

c) Tarif pour le public (si tel est le cas) :

d) Thématique concernée : *(cochez autant de cases que nécessaire)*

- Solidarité entre les générations
- Lutte contre l'isolement
- Promotion du lien social
- Action intergénérationnelle
- Bien vivre ensemble
- Santé et alimentation
- Autre (précisez)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

e) Porteur du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

BUDGET

CHARGES – EN EUROS	PRODUITS – EN EUROS
<p>ACHATS €</p> <p>Prestations de services €</p> <p>Matières et fournitures €</p> <p>Autres, préciser €</p> <p>.....</p>	<p>SUBVENTION €</p> <p>(Ville de Perpignan)</p>
<p>SERVICES EXTERNES €</p> <p>Locations €</p> <p>Assurances €</p> <p>Transports €</p> <p>(autres, préciser) €</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>AUTRES SUBVENTIONS €</p> <p>(autres, préciser)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>FRAIS DE PERSONNEL €</p> <p>(affectés à l'action)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>PARTICIPATION USAGERS €</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>AUTRES CHARGES €</p> <p>(liées à l'action)</p> <p>Préciser €</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>FONDS PROPRES €</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>TOTAL €</p>	<p>TOTAL €</p>

Fait à le.

Signature :

FICHE EVALUATION - SEMAINE BLEUE 2016

Rappel : ces documents dûment complétés doivent nous être retournés après les manifestations qui se seront tenues du 03 au 09 octobre 2016 (au plus tard le 10 novembre 2016)

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE	NOM DE L'ACTION

PERSONNE RÉFÉRENTE	
---------------------------	--

DATE DE DÉROULEMENT	LIEU DE DÉROULEMENT	HORAIRE DE DÉBUT	HORAIRE DE FIN	NOMBRE DE PARTICIPANTS

MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE €
--	---------

BUDGET REEL DE L'ACTION REALISEE €
---	---------

BILAN DE L'ACTION
(déroulement, faits marquants, ressenti des participants ...)

ATTENTION !

Toute demande incomplète ou non signée vous sera retournée.

Nota Bene :

En vertu de l'article **L1611-4** relatif aux principes généraux des dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales :

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tout groupement, association ou œuvre qui a reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget et de son compte de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Cadre Réserve à la Mission Citoyenneté des Séniors

Complet le :

Incomplet le :

Avis de l'étude

- Accord
 Refusé

Montant accordé : €

Motif / Précisions :

.....
.....
.....
.....

ANNEXE 1

Liste récapitulative des pièces à fournir

Pièces devant être fournies pour toutes les demandes :

- Les comptes annuels de l'association (bilan + compte de résultats 2015*)
- Le rapport d'activité 2015 de l'association
- Le budget prévisionnel 2016 de l'association
- Le budget prévisionnel 2016 de l'action pour laquelle une subvention est sollicitée (à remplir dans le dossier)
- Un RIB ou un RIP de moins de 3 mois
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association : le pouvoir de ce dernier au signataire du dossier
- Copie des statuts de l'association
- Déclaration d'assurance.
- La déclaration sur l'honneur fournie dans le présent dossier

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e),

.....

Représentant(e) légal(e) de l'association,

.....

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- **Demande une subvention de :euros.**
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée :

Au compte bancaire ou postal de l'association

Nom du titulaire du compte :

.....

Banque :

Domiciliation :

Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

Code IBAN :

.....

Code BIC :

.....

Numéro SIRET : _____

Code NAF / APE : _____

Fait le : à

Signature :

(1) Vous devez joindre un RIB ou un RIP

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441 - 6 et 441 - 7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.